

COMMUNE DE MANHOUE

Extrait du Procès-verbal du Registre des Délibérations

Nombre de conseillers élus : **11**
Conseillers en fonction : **09**
Conseillers présents : **05**

Date de la convocation
20/03/2024
Date d'affichage
20/03/2024

Séance du Vendredi 28 mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en la salle communale, après convocations légales, sous la Présidence de M. KARMANN Nicolas, Maire

Présents : ANTOINE François, RORET Christelle, RONGEOT Hervé, ANTOINE Pauline.

Absents excusés : POKORSKI Thomas, BASTIEN Jean Marc, ANTOINE Florent.

1- Budget Assainissement - Comptes Gestion – Administratif et Affectation du résultat :

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur, le compte administratif correspondant à la comptabilité tenue par l'ordonnateur, et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Le Maire précise que les résultats des deux comptabilités sont identiques et qu'il convient de délibérer sur trois objets :

- Approbation du compte de gestion,
- Approbation du compte administratif (hors la présence du Maire),
- Affectation du résultat d'exploitation,

Après avoir pris connaissance des résultats figurant au compte administratif ainsi que sur le compte de gestion de l'exercice 2023, rappelés ci-dessous :

RESULTAT ANTERIEUR - EXERCICE 2022

Fonctionnement	Investissement
17039.20€	16112.63€

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Fonctionnement	Investissement
-2663.67€	295.32€
Reste à réaliser en Investissement =	
Dépenses	0€
Recettes	0€

Pour	04
Contre	0
Abstention	0
Le maire ne prends pas part au vote	

RESULTAT DE CLOTURE 2023

Fonctionnement	Investissement
14375.53€	30783.48€

COMMUNE DE MANHOUE

Extrait du Procès-verbal du Registre des Délibérations

Nombre de conseillers élus : **11**
Conseillers en fonction : **09**
Conseillers présents : **05**

Date de la convocation
20/03/2024
Date d'affichage
20/03/2024

Séance du Vendredi 28 mars 2024

Le Conseil Municipal :

- approuve les résultats 2023,
- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 ; ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,
- approuve, en dehors de la présence du maire et sous la présidence du premier adjoint, le compte administratif 2023,
- décide d'affecter l'excédent d'exploitation au compte 002 soit 14375.53€.